



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 20378

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS). Les membres de la FNARS Nord - Pas-de-Calais s'inquiètent de l'insuffisance des budgets et du gel de certains crédits (urgence sociale, logement,...), qui aggravent une situation rendue déjà difficile par l'augmentation du chômage et l'insuffisance de logements accessibles. L'insuffisance de moyens les oblige à laisser femmes et enfants dans la rue, à fermer des chantiers d'insertion, à maintenir en foyers précaires des personnes qui n'ont pas d'autres solutions, et à dépenser toute leur énergie à régler les problèmes financiers qu'ils subissent. Cette situation est ressentie comme un « gâchis » par les bénévoles, qui maintiennent en vie les établissements et les services face aux suppressions d'emplois professionnels qualifiés. Les adhérents de la FANES du Nord - Pas-de-Calais demandent que le principe de non-abandon des personnes en détresse soit inscrit dans les lois de la République et que des engagements forts et précis soient pris pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ils sollicitent, par ailleurs, le déblocage des crédits nécessaires ainsi que la possibilité de bénéficier d'un rattrapage indispensable, dès cette année et dans le projet de loi de finances 2004. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux attentes de la FNARS Nord - Pas-de-Calais et pour que les plus démunis disposent de véritables chances d'insertion dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20378

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4906